

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-1235

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière adjointe par intérim de la Municipalité de Boischatel

QUE Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le conseil de la Municipalité de Boischatel a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2026-1235

Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-979 et ses amendements afin de créer des critères et objectifs architecturaux relatifs au secteur de la rue du Cap

QUE Le règlement a reçu l'approbation de la MRC de La Côte-de-Beaupré le 2 septembre 2026.

QUE Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement à l'Hôtel de ville situé au 45, rue Bédard à Boischatel, sur les heures d'ouverture.

QUE Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT À BOISCHATEL, CE 11 SEPTEMBRE 2026



Sophie Antaya
Greffière adjointe par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sophie Antaya greffière adjointe par intérim, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 11^e jour du mois de septembre 2026 conformément au *Règlement numéro 2019-1086 sur les modalités de publication des avis publics*.



Sophie Antaya
Greffière adjointe par intérim